

Rapports « Nord-Sud », aide au développement

I) Des politiques discutables.

Même si l'aide publique au développement a joué un rôle positif, en Asie, dans une partie de l'Afrique, le bilan des dernières décennies reste globalement **décevant**, particulièrement en Afrique sub-saharienne. Les inégalités entre les pays les moins avancés et les autres et les inégalités au sein des pays les moins avancés se sont souvent accrues, comme en témoigne la persistance tragique des famines et des « émeutes de la fin ».

Le développement économique et social est certes un processus complexe, qui ne se décrète pas de l'extérieur. Mais **l'insuffisance de l'effort** consenti par les pays riches est clairement en cause. Nombre d'engagements pris par les pays développés n'ont pas été tenus. L'objectif d'une aide au développement égale à 0.7% du PIB, maintes fois répété depuis les années 1970, n'est pas globalement respecté par les pays de l'OCDE. Par ailleurs, l'aide au développement se dirige de plus en plus vers les pays représentant un intérêt « stratégique » pour les pays donateurs. Ainsi pendant que l'Irak et l'Afghanistan reçoivent à seuls 10% de l'aide des pays riches, 40% de l'aide publique mondiale est dirigée vers les 50 pays les moins avancés.

Les échecs de l'aide au développement tiennent aussi à **des problèmes de conception et de mise en œuvre**.

La politique d'aide au développement est trop souvent prisonnière de **l'idéologie libérale portée** par les institutions de Bretton Woods (Banque mondiale et FMI) depuis la fin des années 1980 jusqu'au début des années 2000, sous la pression principale du mouvement néo-conservateur américain. Le choix de privilégier les prêts et de réduire les dons enfonce de nombreux pays dans leur sous-développement : les Etats ne sont pas incités à s'endetter pour financer un système d'enseignement primaire ou des dispensaires destinés à la santé maternelle. La libéralisation tous azimut des marchés agricoles a détruit les capacités d'autosuffisance alimentaire de nombreux pays. Les privatisations sauvages, dans les pays en développement comme dans les pays en transition de l'ancien bloc soviétique, ont également conduit à d'immenses gâchis : destruction de services publics utiles qui auraient dû être réformés mais préservés, constitution d'oligarchies économiques, ... Allant bien au-delà de ce qu'auraient nécessité des gestions budgétaires plus rigoureuses, les coupes sombres imposées dans les dépenses sociales (éducation et santé) ont engendré des coûts humains considérables. Du point de vue même de l'économie, le non-investissement dans l'éducation, la lutte contre le sida et autres pandémies, ont constitué des erreurs dramatiques pour le développement de ces sociétés.

Fruit de la « mauvaise conscience » des ex puissances coloniales, la politique d'aide au développement est restée pourtant marquée, en outre, par une forme de **paternalisme**. Celui-ci s'est manifesté notamment par la transposition dans ces pays de **modèles politico-administratifs inadaptés** aux traditions et à leurs structures sociales. En créant des Etats

Nations artificielles, la décolonisation a multiplié les problèmes de frontières et les facteurs de conflits ethniques qui grèvent lourdement le développement de ces pays. En ne misant pas sur la démocratie et les peuples, en soutenant trop souvent au contraire, au nom de la stabilité politique, de la nécessité de construire ces Etats Nation, ou au gré des intérêts économiques, des régimes autoritaires, les anciennes puissances ont également créé les conditions d'un gaspillage ou d'un **détournement de l'aide**, illustré par le phénomène scandaleux de ré exportation des capitaux.

B) La politique de Nicolas Sarkozy s'inscrit dans ces logiques.

La France ne consacre toujours que **0,46%** de son PIB à l'APD, alors que J. Chirac avait pris l'engagement de respecter l'objectif des 0,7% en 2012. Si on déduisait de ce chiffre officiel l'accueil d'étudiants étrangers, abusivement comptabilisé puisque ceux-ci rentrent rarement dans leur pays à l'issue de leurs études, l'accueil des réfugiés, l'annulation de dettes de valeur quasi nulle ou, enfin, des prêts comptabilisés en aide au développement grâce à des règles laxistes, la vision de l'effort national deviendrait, de surcroît, beaucoup moins flatteuse.

On constate par ailleurs que l'aide au développement, notamment à travers les activités de l'Agence Française de Développement (AFD), se redéploie à travers les prêts à destination des pays émergents et à revenu intermédiaire alors que le montant des subventions se réduit drastiquement, au détriment des possibilités d'intervention dans les pays les plus pauvres et dans les secteurs les moins rentables à court terme (éducation, santé, agriculture). Sous la houlette du gouvernement actuel, **l'Aide Publique au Développement (APD) se détourne de la lutte contre la pauvreté** pour épouser des objectifs économiques ou la défense des intérêts énergétiques ou sécuritaires.

La subordination de l'aide à des accords de gestion concertée des flux migratoires est un autre exemple de cette dénaturation de la politique d'aide au développement. De façon générale, **la politique d'immigration actuelle**, fondée sur une hostilité démagogique à l'égard des immigrés et une approche restrictive de la délivrance des visas, **nuît aux pays en développement**. Elle limite les possibilités de transferts de fond des travailleurs immigrés, qui constituent une forme d'aide importante et ciblée, ainsi que les échanges de savoir-faire nécessaires au décollage économique de ces pays. Elle altère en outre l'image et l'influence de la France auprès de ses partenaires francophones.

Si le gouvernement de L. Jospin avait esquissé, dans le contexte difficile de la cohabitation, une autre vision de la relation avec les pays en développement et notamment avec l'Afrique, le gouvernement actuel s'est en outre vite réinscrit dans **les logiques traditionnelles de la diplomatie-business et du soutien appuyé aux régimes douteux du « pré-carré »**. Après avoir renoué avec les accents paternalistes d'antan dans son discours de Dakar sur « l'homme africain », N. Sarkozy est allé jusqu'à sanctionner son Secrétaire d'Etat à la coopération pour excès de sens critique à l'égard de la « Françafrique ».

III) Leçons de l'expérience, réalités nouvelles.

La question des rapports Nord Sud doit être repensée au regard de ces échecs de l'aide au

développement telle qu'elle a été conçue. Mais aussi des leçons de l'expérience et des réalités nouvelles du « siècle naissant ».

Si la politique des pays développés porte une part de responsabilité importante dans ces échecs, l'expérience des dernières décennies montre en premier lieu que **les causes du sous-développement sont aussi largement internes**. Elles prennent largement racine dans le fonctionnement interne complexe de ces économies et société : problèmes démographiques, mauvaise mise en valeur des terres, absence de cadre juridique et fiscale pour les entrepreneurs, paresse rentière (pays profitant de la manne pétrolière par exemple), absence d'incitation collective à entreprendre, partager le savoir-faire,...

Par ailleurs, l'image simplifiée d'un Nord riche ou développé exploitant ou aidant un Sud pauvre, sous développé ne correspond plus à la réalité des rapports structurant le nouveau paysage planétaire:

Le « Sud » est désormais pluriel. Malgré des taux de pauvreté très élevés en leur sein, des pays émergents tels que la Chine, l'Inde, le Brésil constituent des puissances économiques de premier plan. A travers la compétition par les coûts salariaux ou les excédents commerciaux réinvestis dans les économies du Nord et leurs propres capacités d'interventions dans les autres pays en développement, ils inversent en partie la relation de domination antérieure. La question du « juste échange » renvoie de ce point de vue autant à l'insertion des pays émergents dans le commerce mondial qu'à la protection des salariés du Nord face au dumping social.

De ce point de vue, la mondialisation économique fait émerger « **une question sociale globale** ». Le désir de voir progresser la justice sociale, l'adoption d'un modèle de développement d'avantage tourné vers le marché intérieur en Chine, et demain dans l'ensemble des pays en développement, ne relèvent plus seulement de l'éthique mais de l'intérêt bien compris des salariés des pays développés.

IV) Orientations pour un new deal global

Fidèles à l'humanisme et l'universalisme des Lumières, qui nous fait considérer tous les hommes comme des semblables dotés des mêmes droits à la liberté, la dignité, à la satisfaction des besoins essentiels, nous continuons de refuser un monde où 15 % de la population dispose de 80% des richesses mondiales et où 50 % de la population vit avec moins de 2 dollars par jour. Nous réaffirmons que les pays les plus riches ont un « **devoir de solidarité** » à l'égard des pays les plus pauvres. L'aide au développement doit être réinscrite dans cette visée plus globale d'une politique publique mondiale de « développement solidaire ». Face aux désordres actuels du monde, cette lutte contre la pauvreté et le sous-développement constituent des préalables essentiels pour assurer la sécurité collective de la planète.

Dans cette optique, il faut résolument poursuivre **une politique de dons pour les pays les plus pauvres** afin de permettre réellement le développement des secteurs sociaux indispensables. **La « conditionnalité sociale »**, visant l'élévation effective du niveau de vie des populations, doit l'emporter sur les « programmes d'ajustement structurels » et la plongée sans filet dans la mondialisation libérale.

En ce qui concerne **l'aide de la France**, nous souhaitons que la part des dons augmente via un

calendrier précis pour respecter, à l'image des sociales-démocraties du Nord de l'Europe, l'objectif des 0.7%, avec des lois de programmation pluriannuelles qui donneront davantage de continuité et prévisibilité à l'action publique.

Sur le fond, l'accès à l'eau potable, l'assainissement, l'accès aux soins et une éducation de qualité doivent constituer des priorités absolues, traduites dans des politiques concrètes. Comme le rappelle le texte d'orientation sur l'agriculture adopté par le BN du 25 mai 2010, nous demandons aussi l'inscription dans la charte des Nations unies du droit des peuples à assurer **la sécurité de leur approvisionnement alimentaire**. La « relocalisation » des productions agricoles, partout dans le monde, apparaît de ce point de vue comme un objectif essentiel, tant pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre que pour garantir cette sécurité alimentaire des peuples. Les terres cultivables des pays les plus pauvres doivent être destinées aux cultures vivrières propres à assurer l'autosuffisance alimentaires des peuples et non à une culture d'exportation rapportant les devises nécessaires au service de la dette, encore moins à la production des biocarburants. Les investissements doivent viser l'amélioration de la productivité et du potentiel agricole pour améliorer les rendements, offrir des débouchés locaux à la paysannerie, lui permettre de nourrir les centres urbains et non l'extraction ou la collecte des cultures de rente. Si la fermeture des marchés internationaux n'est ni possible ni souhaitable, la régulation n'en est pas moins vitale. La reconstitution des stocks, la lutte contre la spéculation, la stabilisation des prix des denrées apparaissent comme des enjeux majeurs. Les « Accords de Partenariat Economiques » empêchant la protection nécessaire des marchés intérieurs doivent être remis en question.

Nous voulons sortir les relations entre pays développés et pays en développement du paternalisme compassionnel et les placer sous le signe **d'un partenariat respectueux entre égaux**. Cette stratégie vaut notamment pour les relations de la France avec l'Afrique. La période récente a démontré le caractère contre-productif des opérations conduites en solitaire par la France dans ses anciennes colonies, selon des procédés qui ne sont légitimement plus acceptés par les populations des pays concernés. L'europanisation de l'accompagnement des processus électoraux et des opérations de maintien de la paix, les approches multilatérales ne peuvent que contribuer à apaiser les tensions inhérentes aux interventions extérieures. Cette approche, plus en phase avec la nouvelle approche américaine sous la présidence de Barack Obama, doit globalement régir l'ensemble des rapports entre pays développés et pays en développement. Elle est la condition pour exiger des contreparties réciproques.

En ligne avec cette nouvelle approche, nous voulons **repenser les modalités de l'aide** au développement :

L'aide publique doit être **ciblée sur le bénéfice direct des populations**. Son impact, son appropriation effective par les populations doivent être mesurés, contrôlés. Vingt ans après le fameux discours de La Baule de François Mitterrand, l'octroi de l'aide aux gouvernements en place doit plus que jamais être subordonnée à une **garantie d'évolution démocratique**. Pour des socialistes, le respect des droits de l'homme et l'existence d'un Etat de droit sont des conditions préalables à toute intervention en faveur d'un Etat.

On ne peut, pour autant, condamner les populations des autres pays à une assistance humanitaire minimale. Fidèles à une tradition internationaliste qui ne réduit pas la solidarité entre les peuples aux relations entre les Etats, nous pensons que l'aide française doit aussi être plus largement portée aujourd'hui conjointement par **les ONG et les collectivités locales** en liaison avec la recherche de points d'appuis locaux.

L'aide doit privilégier **des investissements actifs**, des programmes générateurs de croissance, susceptibles de renforcer les infrastructures essentielles et de déclencher des effets multiplicateurs. Elle doit viser le développement effectif du marché intérieur et s'assurer notamment que les entreprises locale peuvent répondre aux appels d'offre liés aux grands projets financés par les pays donateurs.

A condition de ne plus la penser sous un angle purement restrictif et de fermeture, **la politique d'immigration** a un rôle majeur à jouer. D'ores et déjà, les transferts des migrants vers leur pays constituent 3 à 4 fois l'aide publique au développement. Si elle ne dépasse pas un certain seuil, « la fuite des cerveaux » peut avoir un impact positif sur la transmission des expériences et des savoir-faire. La France et l'Europe doivent mettre en place une nouvelle politique migratoire axée notamment sur la facilitation des allers-retours nécessaire. Pour concilier le « droit à la mobilité » et le « droit à l'immobilité », une taxe internationale acquittée par les pays cherchant à attirer les personnes qualifiées pourrait être mise en place et affectée à l'aide au développement dans les pays d'origine.

Nous voulons exercer, via les règles du commerce mondial [rapport sur le juste échange] une pression sur le développement de **la consommation intérieure** et le rééquilibrage social dans les pays émergents. Cette politique doit s'inscrire dans la vision d'une new deal global, partageant les gains et les efforts entre pays développés, pays émergents et pays en développement.